



Dossier de presse

26 septembre 2025

Conseil de Métropole



SOMMAIRE

I. DÉPLACEMENTS : OBJECTIF MULTIMODALITÉ

Deux nouvelles lignes de cars express

Le RER métropolitain poursuit son déploiement

La ligne H du bus express se structure

Rapport annuel du concessionnaire transports : une hausse de la fréquentation

La contribution des étudiants aux enjeux de mobilité

L'exploitation du parking Camille Julian confiée à Metpark

Soutien au programme d'investissements du Grand Port Maritime de Bordeaux pour la mobilité

II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

MIN : structurer une filière d'excellence alimentaire

Parc des Expositions de Bordeaux, un site stratégique en mutation

Projet EMME : les exigences de garanties de Bordeaux Métropole

Anticiper les besoins fonciers

Un bail emphytéotique et une garantie d'emprunt pour le Village du réemploi Ïkos

III. L'EAU, UN BIEN COMMUN

La régie de l'eau Bordeaux Métropole, c'est du concret

Coopération internationale : améliorer l'accès à l'eau

Préserver et restaurer le bassin versant du Peugue

IV. DES SERVICES PUBLICS DURABLES ET PERFORMANTS

Traitement des déchets ménagers et assimilés : plus d'équité avec les territoires voisins de la métropole

Les réseaux de chaleur tissent leur toile

Société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Énergies Rapport des administrateurs

Point d'étape du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le conseil de métropole du 26 septembre s'est ouvert par un hommage à Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole de juillet 2020 à mars 2024, et décédé en juillet 2025. Chaque groupe politique a pris la parole pour évoquer la personnalité fédératrice de l'ancien maire de Mérignac. Christine Bost a souligné l'action visionnaire de son prédécesseur.

Les dossiers liés à la mobilité ont nourri les échanges entre les élus : création de deux nouvelles lignes de cars express, avancement du RER métropolitain, investissement au Grand Port Maritime... Les déplacements du quotidien demeurent un enjeu majeur.

Plusieurs projets économiques structurants étaient à l'ordre du jour. Qu'il s'agisse de créer un pôle d'excellence alimentaire avec le Marché d'Intérêt National de Brienne, de moderniser le Parc des Expositions ou encore de favoriser l'économie circulaire avec le Village du réemploi Ìkos, Bordeaux Métropole affirme son rôle de facilitateur et d'acteur stratégique. Les élus métropolitains ont également examiné et transmis au préfet la liste des demandes de garanties relatives au projet EMME.

Plusieurs délibérations concernaient la thématique essentielle de l'eau. Bien commun par excellence, Bordeaux Métropole entend garantir une équité et une qualité pour tous dans l'accès à l'eau. Le rapport d'activité de la Régie de l'eau présenté lors de ce conseil démontre que la structure publique, créée il y a deux ans, a pris ses marques et remplit ses objectifs. La maîtrise du petit cycle de l'eau sera effective au 1^{er} janvier 2026.

Face aux enjeux environnementaux, Bordeaux Métropole renforce son engagement pour des services publics à la fois équitables, efficaces et tournés vers l'avenir : gestion des déchets, développement des énergies renouvelables, mise en œuvre du Plan Climat ont fait l'objet de nombreux échanges. Dans le domaine du traitement des déchets et de la coopération territoriale, l'engagement métropolitain de solidarité avec les territoires voisins se poursuit avec la création d'un Groupement d'intérêt Public à destination de 11 communautés de communes, qui permettra d'unifier la tarification de la tonne incinérée dans les UVE métropolitaines et de partager la gouvernance.

I. DÉPLACEMENTS : OBJECTIF MULTIMODALITÉ

Deux nouvelles lignes de cars express

Délibérations 36 et 37

Le projet de RER Métropolitain compte un volet routier afin de doter les secteurs dépourvus de gares et d'infrastructures ferroviaires de modes de déplacement quotidien. Sur certains territoires, le Car express offre ainsi des liaisons rapides et adaptées. Bordeaux Métropole travaille sur ces projets en collaboration avec la Région, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), le Département et les territoires.

Lors de ce conseil, les conventions de financement pour deux nouvelles lignes ont été approuvées. Depuis septembre 2025, le car express Bassin Nord-Bordeaux et le car express Ceinture Sud-Ouest, sont intégrés au réseau régional de cars, comme les cars express Créon-Bordeaux et Blaye-Bordeaux.

La ligne de Ceinture Sud-Ouest, entre la gare de Beautiran et Le Haillan

5 Chemins, vise à relier les communautés de communes de Montesquieu et Jalle Eau Bourde aux zones d'emplois des OIM Aéroport (50 000 emplois) et Innocampus (48 000 emplois). Hors métropole, elle desservira les communes de Beautiran, Ayguemorte, La Brède, Martillac, Léognan, Cestas et Canéjan. Dans la métropole, elle desservira notamment Pessac (zone d'activités de Bersol, hôpital Haut Lévêque, pôle d'échanges de Pessac Alouette), Mérignac (aéroport) et Le Haillan (5 Chemins).

Elle circulera du lundi au vendredi, conformément à l'objectif de cibler les déplacements domicile-travail en priorité, durant toute l'année, avec une amplitude large (premier départ de Beautiran à 5h30, dernier départ du Haillan à 20h30). Sa fréquence sera de 15 minutes en heures de pointe dans le sens dominant (vers Le Haillan le matin, vers Beautiran le soir), de 30 minutes en contre-pointe et de 60 minutes en heures creuses, pour un total de 58 services par jour (deux sens confondus) en hiver. En juillet-août, la fréquence sera adaptée (30 minutes en heures de pointes, 60 minutes en heures creuses, pour un total de 47 services par jour). Son temps de parcours prévisionnel moyen est d'1h30.

Dans la métropole, la ligne permettra une bonne intermodalité avec le réseau TBM : elle sera connectée à deux lignes de tram (B à Hôpital Haut-Lévêque, Pessac Alouette, France Alouette et A à Caroline Aigle) ainsi qu'à de nombreuses lignes de bus (1, 26, 28, 30, 31, 39, 51, 55, 72, 74, 75, 76, 77, 80), dont la future ligne de bus express extrarocade. En outre, son origine en gare de Beautiran permet de la connecter à la ligne ferroviaire Bordeaux-Langon, renforçant ainsi l'accès aux OIM pour le corridor ferroviaire de Langon.

A l'heure actuelle, le car emprunte la voie réservée aux transports en commun sur la rocade entre les échangeurs 12 et 13, et poursuit sur voie banalisée jusqu'à l'échangeur 11. A la demande de NAM, la Région et la Métropole, l'Etat étudie le prolongement de la voie réservée jusqu'à l'échangeur 11, afin d'optimiser et de fiabiliser le temps de parcours du car.

La clé de répartition du financement des cars express est la suivante : 50 % Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), 25 % Bordeaux Métropole, 25 % Région Nouvelle-Aquitaine. Concernant la ligne de Ceinture Sud-Ouest la part métropolitaine est estimée 853 000€.

La deuxième ligne mise en service lors de cette rentrée dessert le Bassin d'Arcachon Nord - Bordeaux. Elle relie Arès (pôle de Lège) à Bordeaux, via Andernos-les-Bains, Lanton, Saint-Jean d'Illac et Mérignac. Concernant le terminus à Bordeaux, tous les services vont à Quinconces, et environ 1 sur 3 poursuit jusqu'à la gare St-Jean. Le car express s'est substitué depuis le 1^{er} septembre 2025 à la ligne régionale existante 412, Lège Cap Ferret-Bordeaux.

Il circulera du lundi au vendredi. Le week-end, le car circulera avec le même niveau de service que la ligne 412 actuelle, la Région finance le service du week-end. La ligne circulera toute l'année, avec une large amplitude (premier départ d'Arès à 5h30, dernier départ de Bordeaux à 22h). Sa fréquence sera de 15 minutes en heures de pointe dans le sens dominant (vers Bordeaux le matin, vers Arès le soir), de 30 minutes en contre-pointe et de 60 minutes en heures creuses, pour un total de 56 services par jour (deux sens confondus). Son temps de parcours prévisionnel moyen est d'1h30.

Dans la métropole, la ligne permettra une très bonne intermodalité avec le réseau TBM : elle sera connectée aux trams A (Mérignac Soleil, 4 Chemins), B, C et D (et gare St Jean) ainsi qu'à de nombreuses lignes de bus, dont le bus express G et les futurs bus express extra-rocade, intra-rocade, Presqu'île-Campus et Artigues-Bordeaux (plus les lignes 1, 2, 6, 9, 16, 20, 26, 28, 30, 31, 33, 34, 35, 39, 51, 70, 86, 89, 90).

La part métropolitaine de financement de cette nouvelle ligne est évaluée à 329 000 €.



Le RER métropolitain poursuit son déploiement

Délibérations 103, 104, 105

Jour après jour, le RER Métropolitain étend son réseau pour faciliter les déplacements du quotidien des habitants de la métropole et des territoires voisins.

Le RER Métropolitain s'impose comme un des piliers du schéma des mobilités voté en 2021. Les premiers renforts d'offre ont été mis en place, avec une montée en puissance progressive. Entre 2021 et 2025, ce sont 271 trains supplémentaires qui circulent chaque semaine par rapport à l'offre initiale, dont 50 le week-end. Ces efforts ont été accompagnés de la modernisation des infrastructures ferroviaires et des gares : livraison des pôles d'échanges multimodaux du Bouscat – Sainte Germaine, Caudéran, Lagrave d'Ambarès et Bassens, et tout récemment de la gare de la Médoquine.

Pour l'année 2025, un nouveau palier de renforts supplémentaires a été mis en place :

- ligne du Médoc : + 8 trains/jour de semaine, soit 52 trains/jour au total,
- axe St-Mariens / Bordeaux : + 2 trains/jour de semaine, soit 30 trains/jour au total, + 4 trains/week-end, soit 17 trains/week-end au total.

Bordeaux Métropole va également contribuer à la création du Pôle d'Echanges multimodal (PEM) de Libourne. Juridiquement, la Métropole peut exceptionnellement financer des projets hors de son territoire s'ils contribuent à l'intérêt métropolitain : en l'occurrence, et vu l'importance des flux de déplacements entre la CALI et Bordeaux Métropole, le projet de PEM permettra de développer le report modal de la voiture vers le train. Entre Bordeaux et Libourne, la fréquence du RER métropolitain est aujourd'hui de 41 trains par jour en semaine, dont 39 ont été diamétralisés (Bordeaux n'est pas le terminus, mais un arrêt), et 59 trains le weekend. Chaque jour en semaine, on compte en moyenne 16 200 voyageurs sur l'axe Libourne-Arcachon.

Le projet de PEM de Libourne prévoit la construction d'un parking de 550 places, d'une gare routière de 26 quais, et d'un parvis ouest végétalisé et entièrement dédié aux modes actifs. Les voiries autour du PEM sont aussi intégrées au projet pour accueillir les flux et assurer l'accessibilité de la gare par les modes actifs. La livraison du projet est prévue pour 2030. Bordeaux Métropole sera un partenaire technique de la CALI et de la ville de Libourne lors de la première phase et s'engagera financièrement pour la phase 2.

Il est également prévu de faire circuler des trains plus capacitaires sur les axes Libourne / Arcachon / St-Mariens / Langon. Les quais de 4 gares et haltes sur l'axe Libourne – Arcachon (Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon et Vayres) et 13 sur l'axe Saint-Mariens – Langon (Cavignac, Gauriaguet, Aubie-Saint-Antoine, Saint-André de Cubzac, Cubzac-les-Ponts, La Grave d'Ambarès, Sainte-Eulalie, Carbon Blanc, Portets, Arbanats, Podensac, Cérons, Barsac et Preignac) doivent être adaptés. Le co-financement des études de faisabilité de ce projet a été voté par les élus métropolitains.



La ligne H du bus express se structure

Délibération 120

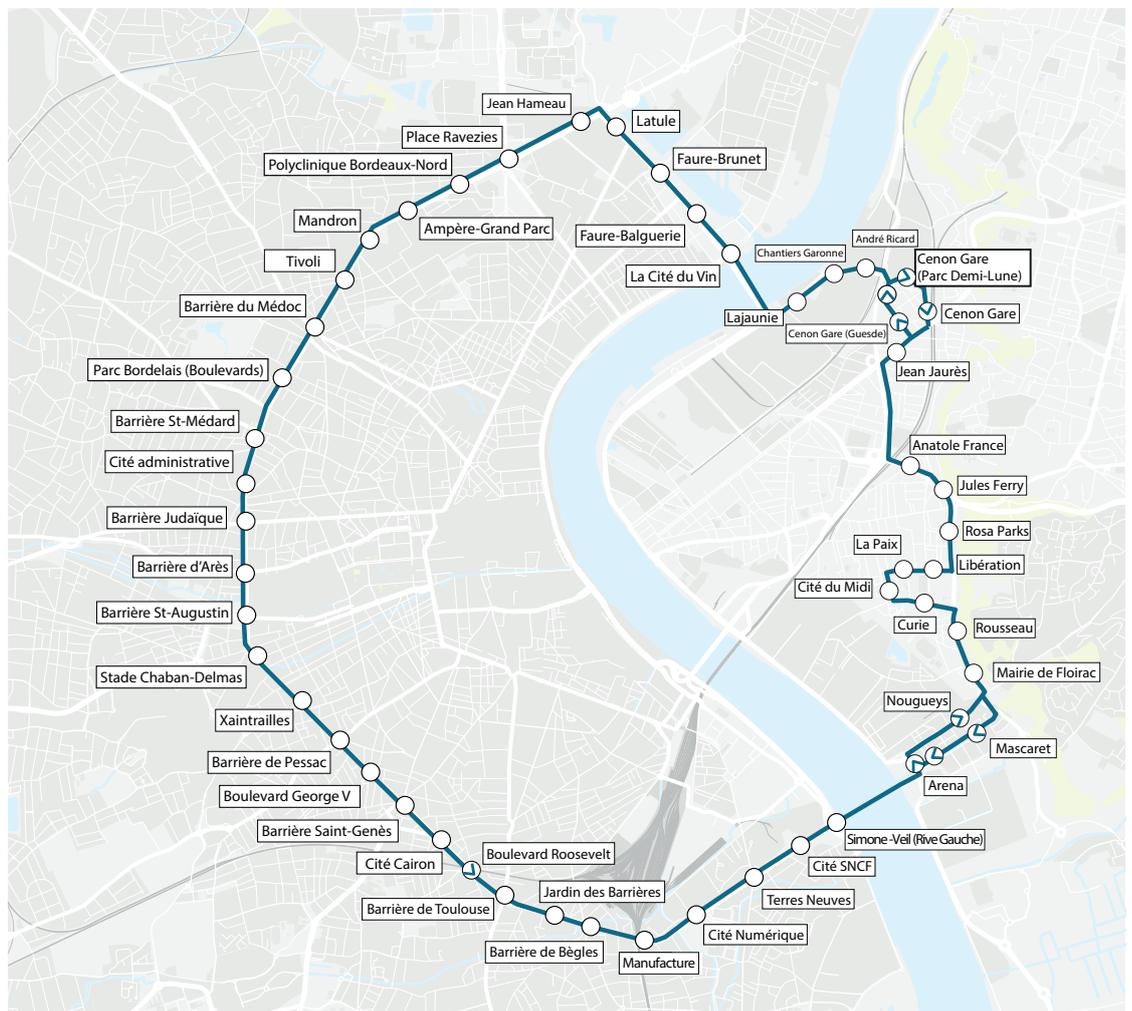
Le projet urbain de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bastide Niel est entré en phase opérationnelle depuis 2016. Les travaux des futurs espaces publics de la ZAC ainsi que les premiers chantiers des îlots ont démarré et les premiers habitants sont installés depuis 2020.

En cœur de l'opération de 35 ha, une bande de terrain d'environ 1,4 ha constitue un faisceau ferroviaire actuellement utilisé pour des fonctions de retournement des trains accédant au site des Grands Moulins de Paris. Depuis plusieurs années, des discussions ont été menées par Bordeaux Métropole avec la SNCF afin de libérer cette emprise, nécessaire à la fois au développement du programme immobilier de la ZAC ainsi qu'au maillage de la ligne de Bus express H entre l'avenue Thiers et la rue des Queyries, et au projet de la Brazzaigne.

Une étape réglementaire a été franchie lors de ce conseil afin de permettre l'utilisation de cette bande de terrain et poursuivre le tracé définitif de la ligne H de bus express.

Le chantier à mener par la SNCF afin de libérer ces emprises de leur fonction ferroviaire a été programmé de septembre à décembre 2025. Pour rappel, la ligne H du bus express « circulaire des boulevards », entrera en service le 6 décembre 2025 dans une version de préfiguration.

H Itinéraire Ligne BEX H



Rapport annuel du concessionnaire transports : une hausse de la fréquentation

Délibération 83

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Bordeaux Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole Mobilités l'exploitation du réseau TBM dans le cadre d'un contrat de concession de service public de transports urbains et de services de mobilités durables. Ce contrat a été conclu pour une durée de 8 ans. Le rapport annuel du délégataire était présenté aux élus métropolitains.

Quelques chiffres :

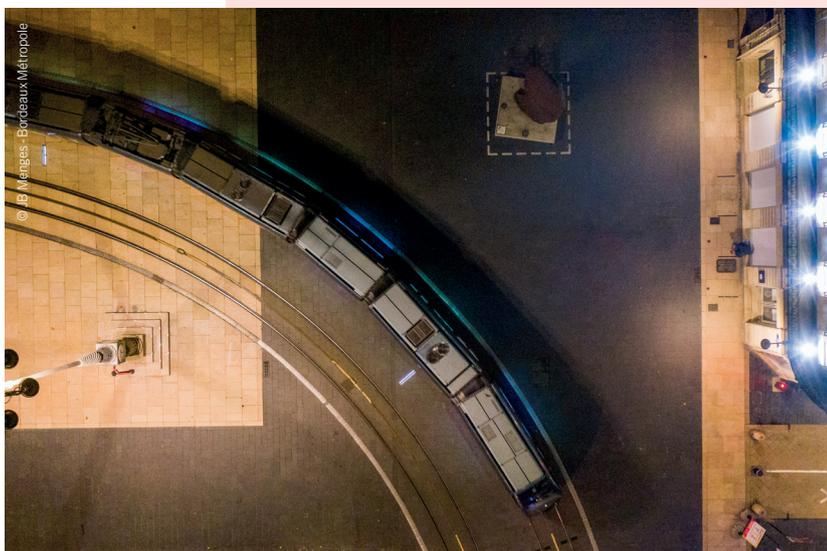
- 4 lignes de tramway
- 60 lignes de bus régulières
- Un service de transport à la demande (Flex'Aéro, Flex'Artigues, Flex'Bouliac, Flex'Gares, Flex'Night)
- Un service de transport événementiel (navettes Arena et Stade, et renforts occasionnels)
- Un service de transport des personnes à mobilité réduite (Mobibus)
- 50 lignes assurant les circuits scolaires des collèges et lycées (Scodi)
- 26 parcs relais
- 180 stations de vélos en libre-service
- Un service de prêt et location de vélos (970 306 demandes) et d'abris-vélos sécurisés
- Un service de navettes fluviales
- La ligne G de bus express a été inaugurée en juin 2024 et accueille plus de 30 000 voyageurs par jour
- 115,7 millions de validations en 2024 sur l'ensemble du réseau, soit une augmentation de +9% en comparaison de 2023 ou encore +6% par rapport à 2019. 63% des validations ont été réalisées dans un tramway, et 36% dans un bus.
- 653 autobus, 130 rames de tramway et 46 véhicules « Mobibus »

On peut désormais affirmer que la fréquentation réelle est revenue à ce qu'elle était avant le Covid grâce notamment à une offre de transport qui continue de se développer.

Le nombre total de kilomètres commerciaux parcourus sur le territoire de la Métropole tous modes confondus est de 35,2 millions de km soit +5% par rapport à 2023. 74% concernaient le bus et 23% le tramway. D'un point de vue usager, l'offre tramway a été réalisée à 87% en 2024 contre 92% en 2023. Parmi les perturbations, 87% étaient

dues à des causes non imputables au concessionnaire notamment liées à des travaux (81% en 2023), et 13% directement imputables au concessionnaire (19% en 2023). Concernant le réseau de bus, 98,4% de l'offre prévue a été réalisée pour l'usager. 74% des parcours perdus étaient imputables au concessionnaire dont près de deux tiers liés au manque de conducteurs.

Les recettes tarifaires reversées à la Métropole par le concessionnaire en 2024 s'élèvent à 92 millions d'euros, soit une hausse des recettes de +11% en comparaison de 2023.



La contribution des étudiants aux enjeux de mobilité

Délibération 160

Dans le cadre des politiques publiques de mobilités menées par Bordeaux Métropole et inscrites dans son Schéma des Mobilités en 2021, Bordeaux Métropole a développé depuis plusieurs années un partenariat avec l'école de Science Po Bordeaux et l'école d'architecture (ENSAP) sous la forme de projets tutorés afin d'alimenter ses réflexions stratégiques et rechercher de nouvelles pistes de solutions pour améliorer les mobilités de l'ensemble des habitants du territoire métropolitain.

Concrètement, chaque année un groupe d'étudiants travaille sur une thématique (mobilités périurbaines, touristiques, fluviales...) en procédant à des recherches et analyses (recherches bibliographiques, benchmarks, entretiens, focus groupes), puis il propose des solutions sous la forme de projets d'architecture ou d'aménagements. Aujourd'hui, Sciences Po, l'ENSAP et Bordeaux Métropole souhaitent institutionnaliser et ancrer ce partenariat dans la durée sur 3 ans (2025 – 2027) afin de poursuivre cette collaboration qui permet d'une part aux deux écoles de proposer à leurs étudiants de répondre à des commandes professionnelles mais également à Bordeaux Métropole d'enregistrer chaque année de précieuses informations et données sur les mobilités.

L'exploitation du parking Camille Jullian confiée à Metpark

Délibération 85

Arrivé à échéance, le contrat de concession d'exploitation du parc de stationnement souterrain Camille Jullian a été confié à la régie métropolitaine Metpark. Le parking Camille Jullian est un ouvrage souterrain de 336 places véhicules légers réparties sur 4 niveaux. La régie Metpark exploite à ce jour une trentaine de parcs.

Soutien de Bordeaux Métropole au Grand Port Maritime de Bordeaux pour la mobilité

Délibération 43

Inscrit dans le volet Mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine, le programme d'investissements du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) représente un montant global de 54,7 M€. Il traduit les ambitions du Port en matière de dynamisation économique et de transition environnementale, qu'il s'agisse de décarbonation de la logistique, de modernisation de la filière navale ou de préservation des zones naturelles.

Bordeaux Métropole a choisi de soutenir neuf opérations ciblées pour leur adéquation avec les priorités de sa feuille de route économique : aménagement d'une plateforme ferroviaire à Bassens, adaptation de quais pour le fret fluvial, rénovation d'un poste roulier pour accueillir de nouveaux cargos, modernisation du pôle naval (refit et retrofit), optimisation des formes de radoub, construction d'un Port Center à vocation pédagogique et culturelle, développement de pépinières de startups, création d'un centre de formation aux métiers portuaires et nautiques, ainsi qu'une étude de branchement électrique à quai.

Ces investissements totalisent 31,67 M€, dont 11,75% seront cofinancés par la Métropole, soit 3,72 M€ sur trois ans. Une première tranche de 930 000 € sera versée en 2025, puis 710 000 € en 2026 et 2,08 M€ en 2027, sous réserve des votes budgétaires annuels.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité de la convention 2023-2025 entre Bordeaux Métropole et le GPMB, qui avait déjà posé les bases d'une coopération renforcée autour de l'aménagement urbain, du développement économique, de la transition écologique et de la valorisation de l'identité portuaire. **Il illustre la volonté de faire de la zone industrialo-portuaire un levier de compétitivité, avec ses 274 entreprises et 8 100 emplois directs, tout en intégrant les nouvelles exigences de mobilité durable.**

La convention adoptée fixe les conditions de versement et de suivi de cette subvention, ajustée selon l'avancement réel des opérations. Elle engage le Port à rendre compte des impacts de ses investissements, qu'il s'agisse du développement du fret ferroviaire et fluvial, de l'essor de la filière navale décarbonée, de l'émergence d'activités innovantes ou encore de l'amélioration de l'intégration ville-port.



II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

MIN : structurer une filière d'excellence alimentaire

Délibérations 44 et 48

Sur ce dossier, le Conseil métropolitain a tout d'abord pris acte du compte financier et du rapport de gestion 2024 de la régie du Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne, validés par son conseil d'administration le 1^{er} avril 2025.

Après une année 2023 marquée par un recul, l'exercice 2024 consacre un retour à l'équilibre. Le chiffre d'affaires atteint 3,44 M€, en progression de 3,8%. Cette amélioration découle du redressement du taux d'occupation des espaces, qui passe de 90 % à 97 %, et de la revalorisation partielle des redevances (+3%). Le marché retrouve ainsi un niveau d'activité comparable aux années 2021 et 2022.

Le résultat d'exploitation redevient positif (+78 k€, contre –15 k€ en 2023), illustrant une meilleure maîtrise des équilibres économiques malgré une hausse des charges (+4,2%). Certaines dépenses connaissent toutefois une progression significative : la maintenance des bâtiments (+39%, en raison de leur vieillissement) et le traitement des déchets (+15 %), qui s'impose désormais comme un enjeu central, économique autant qu'environnemental.

Le résultat net s'élève à 325 k€, principalement porté par les produits financiers issus du placement d'une trésorerie abondante, évaluée à 10,8 M€. Cette situation confère à la régie une capacité d'autofinancement de 1,3 M€, offrant de solides marges de manœuvre. Les investissements réalisés en 2024 (0,89 M€) ont porté sur la modernisation du site : aménagement du pavillon de la gastronomie et de la serre, installation d'un système de vidéosurveillance, rénovation de bâtiments.

Le Conseil métropolitain a ensuite validé le recours à une Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP) pour piloter l'extension et la modernisation du Marché d'Intérêt National de Brienne, et porter la création d'un Pôle Industriel d'Excellence Alimentaire.

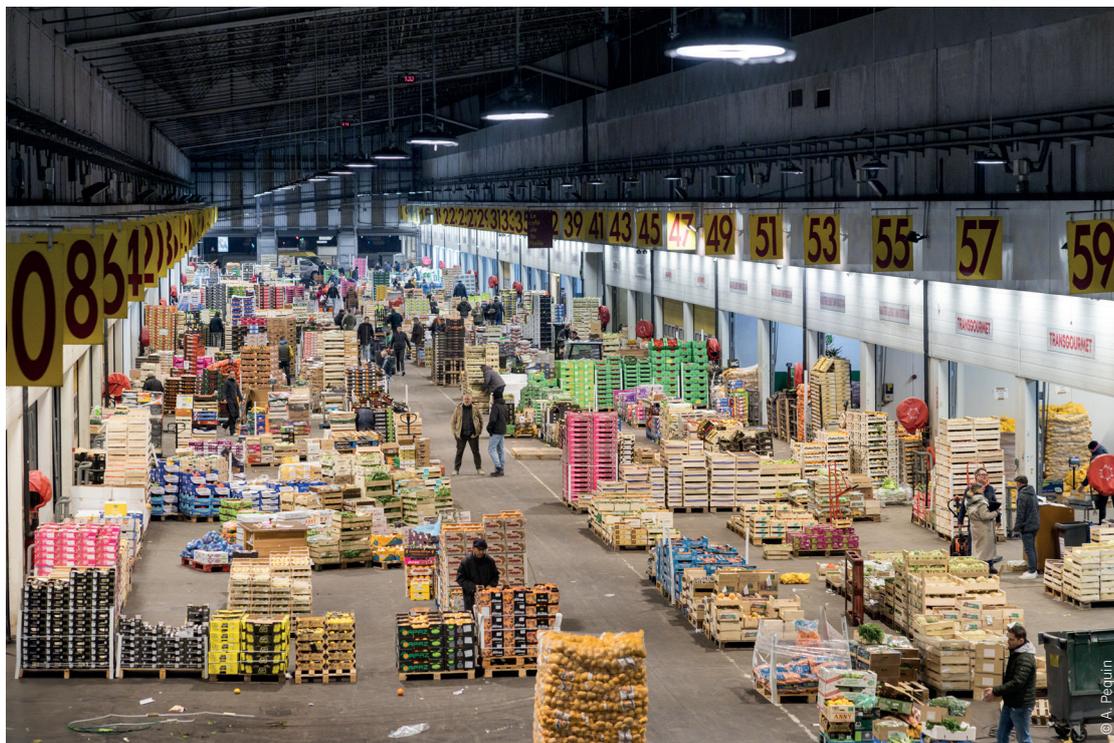
Ce projet d'envergure vise à renforcer l'approvisionnement en produits frais et locaux, à soutenir la transformation agroalimentaire, à stimuler l'innovation, à structurer une filière d'excellence alimentaire et à ouvrir le site à de nouveaux usages. Inauguré en 1963, le MIN voit transiter chaque année plus de 161 000 tonnes de denrées, soit près d'un cinquième de la consommation alimentaire métropolitaine. Son taux d'occupation, proche de la saturation (99%), justifie une extension de grande ampleur. Ainsi, le MIN passerait de 43 000 m² à 75 000 m².

Le programme prévoit 32 000 m² de constructions nouvelles : 19 000 m² dédiés à l'activité alimentaire et 13 000 m² consacrés à la transformation, à la formation, à la recherche, à la restauration et aux activités tertiaires et logistiques. Il constituera un véritable écosystème alimentaire, de la production à la consommation, intégrant les enjeux d'innovation et de durabilité.

L'investissement global est estimé à 119 M€. **La SEMOP, issue d'une procédure de mise en concurrence, assurera la conception, la réalisation et l'exploitation du site dans le cadre d'une délégation de service public de 40 ans.** Le capital sera réparti entre Bordeaux Métropole (34 %, minorité de blocage et présidence), Méridiam (51 %, en qualité de tiers investisseur déjà retenu pour la phase de préfiguration) et le futur concessionnaire (15 %).

La régie du MIN restera exploitante de ses activités historiques, qui formeront le socle du projet. La SEMOP viendra en complément, garantissant une gouvernance partagée, une répartition claire des risques et un alignement sur les objectifs stratégiques fixés par la collectivité.

Le choix de ce mode de gestion illustre la volonté de conjuguer maîtrise publique et expertise privée. Trois groupements maximum seront sélectionnés pour la phase de dialogue compétitif, avec une indemnité de 300 000 € HT prévue pour les candidats non retenus ayant présenté une offre conforme.



Parc des Expositions de Bordeaux, un site stratégique en mutation

Délibérations 47 et 112

Le Conseil métropolitain a examiné deux délibérations complémentaires qui engagent l'avenir du Parc des Expositions de Bordeaux et de sa société gestionnaire, la SPL Société Bordelaise des Équipements Publics d'Expositions et de Congrès (SBEPEC). Situé sur plus de 62 hectares à Bordeaux-Lac, le Parc constitue l'un des plus grands équipements de ce type en France, avec 80 000 m² de surfaces d'accueil et 7 000 places de stationnement. Chaque année, il organise entre 75 et 80 manifestations et attire près de 600 000 visiteurs. Des événements emblématiques tels que la Foire Internationale de Bordeaux, le Jumping International, Vinitech ou encore le Salon Habitat & Déco témoignent de son rôle central. L'activité cumulée du Parc, du Palais de l'Atlantique, du Palais des Congrès et du Hangar 14 génère plus de 250 M€ de retombées économiques directes et indirectes et près de 4 000 emplois sur le territoire.

Le hall 1, construit en 1969 et représentant plus de 60 % de la surface du Parc avec ses 50 000 m², concentre aujourd'hui les enjeux de modernisation. Jugé vétuste et peu attractif, il ne répond plus aux standards de modularité, de confort thermique et acoustique ou de performance énergétique attendus par les organisateurs et les visiteurs. Sa rénovation est jugée indispensable pour garantir la continuité d'accueil de grands événements et préserver l'attractivité de la filière événementielle bordelaise.

Afin d'associer habitants, usagers et professionnels, Bordeaux Métropole a conduit une concertation réglementaire du 28 avril au 18 juillet 2025. Celle-ci a mobilisé près de 460 participants lors de réunions publiques, ateliers, rencontres de proximité et micro-trottoirs. Les enseignements confirment une attente forte autour de la modernisation du hall 1, mais aussi la volonté d'ouvrir davantage le site sur le quartier et ses habitants, de renforcer l'offre de services en restauration et loisirs, de développer les mobilités douces et de s'engager dans une démarche environnementale ambitieuse, avec une végétalisation accrue et une valorisation des berges du lac.

La SPL, qui assure la gestion immobilière du Parc, du Palais des Congrès et du Hangar 14, a présenté de son côté des résultats financiers en nette progression pour l'exercice 2024. Avec 196 manifestations accueillies et 661 000 visiteurs, la société affiche un chiffre d'affaires de 2,9 M€ (+16%), un résultat d'exploitation de 645 k€ et un résultat net de 635 k€, son plus haut niveau depuis sa transformation en SPL en 2012. Sa situation nette atteint 3,2 M€, sans endettement, et sa trésorerie s'élève à 7,5 M€. Ces performances témoignent de la solidité de son modèle, mais les perspectives pour 2025 apparaissent plus mesurées, du fait d'une redevance BEAM traditionnellement plus faible les années impaires et d'une hausse attendue des charges énergétiques. La SPL a investi 564 k€ en 2024 pour la maintenance et la modernisation de son patrimoine, notamment au Palais des Congrès.

L'avenir du Parc des Expositions et de la SPL est désormais étroitement lié au projet de renouvellement du site.



Projet EMME : les exigences de garanties de Bordeaux Métropole

Délibération 165

EMME (Electro Mobility Materials Europe) est un projet d'usine de conversion de nickel et de cobalt en sulfates pour fabriquer des batteries des véhicules électriques. Le projet inclut également la création d'un laboratoire en science des matériaux et un centre de recyclage, permettant de réutiliser une partie du cobalt et du nickel présent dans les batteries.

Le site appartient au Grand Port Maritime de Bordeaux, en bordure de la Garonne, à cheval sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort, sur 32 hectares.

Les services de la DREAL ont sollicité Bordeaux Métropole et les villes de Bordeaux, Parempuyre, Blanquefort, Saint-Louis-de-Montferrand, Bassens, Ambarès pour recueillir leurs observations sur ce dossier.

Le projet EMME :

- A reçu la qualification de projet stratégique en mars 2024 par le ministère de l'Economie et des Finances ;
- Est reconnu d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur par un arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 31 mai 2024 ;
- A été sélectionné par le gouvernement lors de l'évènement « Choose France » du 13 mai 2024 ;
- A obtenu le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique de soutien de la filière régionale des batteries ;
- A obtenu un crédit d'impôt « loi industrie verte » par décret du 31 décembre 2024,
- A été déclaré Projet d'Intérêt National Majeur (PINM) par décret du Premier Ministre le 5 septembre 2025.

Ce projet répond à un double enjeu de souveraineté industrielle au niveau européen et français et de réduction de l'empreinte carbone de la production de batteries.

Au vu de plusieurs points d'attention détaillés dans la délibération, les élus métropolitains ont fait part des exigences de garanties suivantes, adressées au porteur de projet et au préfet de la Région Nouvelle Aquitaine :

- Qu'une analyse circonstanciée des autres sites étudiés, comprenant les impacts environnementaux générés par le projet EMME pour chacun d'entre eux soit présentée ;
- Qu'un avis complémentaire sur le risque et l'impact selon toutes les hypothèses d'inondation soit produit par un tiers indépendant de la société de projet EMME ;
- Que soient communiquées les mesures de maîtrise des risques qui seront prises pour les trois scénarii de fuite ou de rupture de canalisations ;
- Que soit garantie la réalisation de l'ensemble des mesures maximales de protection prescrites à la fois dans le cadre du fonctionnement de l'usine mais aussi en cas de dysfonctionnement ou d'accident s'agissant des enjeux particuliers liés aux nappes phréatiques et de les faire connaître ;
- Que des garanties sur toutes les mesures de protection et de réduction des risques (sol, air, eau, faune, flore, paysage, bruit) soient données aux collectivités impactées par EMME ;
- Que les mesures de compensation écologique soient compatibles avec le document d'objectifs Natura 2000 ;

- Que des garanties précises et détaillées soient apportées sur les mesures de compensation écologique ;
- Que soit garantie la réalisation des aménagements de protection de la faune et de la flore, tel que le balisage des secteurs sensibles ;
- Que la transmission et l'analyse de l'étude de faisabilité sur la réutilisation des eaux soient réalisées avant toute décision ;
- Que soit confirmée la faisabilité technique et économique du pompage de l'eau dans la Garonne ;
- Qu'une station d'épuration adaptée aux produits chimiques soit installée sur site ;
- Qu'une solution de filtrage et de stockage des eaux pluviales excédentaires soit prévue sur site ;
- Que soit vérifié le respect des seuils réglementaires des rejets aqueux dans la Garonne
- Qu'une analyse de la capacité de RTE à prendre en charge d'autres projets sur le territoire métropolitain ou girondin soit fournie ;
- Que le transport fluvial soit effectivement mis en œuvre de manière pérenne ;
- Qu'un plan de circulation permettant de limiter l'impact sur le trafic routier soit travaillé entre les communes, Bordeaux Métropole et RTE ;
- Que soient limités les impacts liés au trafic routier, notamment en termes de nuisances pour les riverains ;
- Qu'une évaluation de l'impact sur la circulation routière induite soit réalisée ;
- Qu'un éclaircissement soit apporté sur les besoins et les modalités d'accès à l'usine en cas d'inondation, en particulier si les voies terrestres sont impraticables ;
- Que l'accès permanent aux digues et cours d'eau soit garanti pour les services de gestion métropolitaine et locale ;
- Que les mesures de maîtrise des risques présentées dans l'étude de danger soient suivies attentivement par les services de l'Etat ;
- Qu'une concertation continue avec l'ensemble des parties prenantes soit mise en place tout au long du projet ;
- Que soit mis en place un comité du suivi pour assurer cette concertation continue et garantir la mise en œuvre de l'ensemble des exigences précitées. Ce suivi fera l'objet d'un rapport annuel.

Anticiper les besoins fonciers

Délibérations n°46 et n°49

Dans une logique de maîtrise de l'aménagement et de cohérence urbaine, Bordeaux Métropole a instauré deux périmètres de prise en considération, l'un sur le secteur de Galgon à Villenave d'Ornon, l'autre sur le secteur de Lissandre à Cenon et Lormont.

À Villenave d'Ornon, le secteur de Galgon, situé au nord de la commune en bordure de rocade, accueille une douzaine d'entreprises et le centre de tri métropolitain, le plus fréquenté de la métropole. L'activité génère une forte congestion et le bâti économique, aménagé sans vision d'ensemble, apparaît vétuste. Ce territoire possède toutefois un fort potentiel de renouvellement en matière d'immobilier économique. Dans la perspective du plan stratégique déchets adopté en 2022, la restructuration et l'extension du centre de tri s'avèrent indispensables, tout comme la requalification des espaces économiques. Le Pacte de transition de l'immobilier économique métropolitain, adopté en 2024, fixe en effet l'objectif de requalifier et densifier les zones existantes, tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'instauration d'un périmètre de 12,5 hectares permet ainsi de geler, si nécessaire, certains projets immobiliers afin de garantir une évolution coordonnée, de rationaliser l'usage du foncier et de préserver les conditions d'un développement futur maîtrisé.

Sur la rive droite, le secteur de Lissandre, partagé entre Cenon et Lormont, constitue une enclave économique dans un environnement fortement résidentiel et soumis à une pression foncière croissante. Sa proximité avec la future gare RER de Cenon, la Brazzaligne, le réseau vélo express (ReVE) ou encore les transports en commun renforce son potentiel d'attractivité. L'ambition consiste à maintenir et développer un pôle d'activités productif accessible et à coûts maîtrisés, à renforcer l'offre de services aux entreprises et habitants, à aménager des équipements publics et des voies nouvelles favorisant les mobilités douces, tout en intégrant les contraintes liées au risque d'inondation et en valorisant le patrimoine végétal existant. L'instauration d'un périmètre de prise en considération de 19,4 hectares permettra de suspendre les projets immobiliers non coordonnés et de garantir la faisabilité d'une opération d'aménagement cohérente et qualitative.

Ces mesures prennent effet pour une durée de dix ans.

Un bail emphytéotique et une garantie d'emprunt pour le Village du réemploi ĩkos *Délibérations 32 et 122*

Le projet de Village du réemploi ĩkos, porté par la société immobilière IKOS, incarne une ambition forte en matière d'économie circulaire : détourner chaque année 12 000 tonnes d'objets du circuit classique pour les réemployer et les redistribuer. Situé rue du Professeur Dangeard à Bordeaux, il prévoit la construction d'environ 12 000 m² de surfaces utiles, dont 7 000 m² à vocation industrielle, 3 000 m² pour la redistribution et 100 m² administratives, sur une emprise de près de 29 700 m². L'investissement global est évalué entre 18,5 et 18,9 M€, incluant également des aménagements extérieurs. Ce projet générera la création de 220 emplois.

Afin de sécuriser le montage juridique et foncier, Bordeaux Métropole a précisé que l'opération ferait l'objet d'un bail emphytéotique administratif (BEA). Ce type de contrat de longue durée, réservé aux collectivités publiques, confère au preneur des droits réels proches de ceux d'un propriétaire, tout en permettant à la collectivité de conserver la maîtrise de la destination des locaux et de leur devenir. Ce choix apporte à la fois sécurité au porteur de projet, qui peut mobiliser les financements nécessaires, et garanties à la collectivité, qui reste détentrice du terrain et en récupère la pleine propriété à l'échéance du bail. La qualification de BEA est justifiée par le caractère d'intérêt général du projet, inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Bordeaux Métropole prendra en charge les travaux de dépollution du site, avec une participation de la société à hauteur de 100 000 € HT.

Le projet bénéficie d'un important cofinancement des partenaires publics : 2,05 M€ du FEDER, 2 M€ de l'ADEME, 790 000 € de la Région Nouvelle-Aquitaine, 1,33 M€ de Bordeaux Métropole et 333 000 € de la Ville de Bordeaux. À ces contributions s'ajoutent 5,9 M€ de prêts de la Caisse des Dépôts et 4 M€ de fonds propres apportés par IKOS.

Encadrer le changement d'usage des logements pour préserver l'habitat à Bordeaux

Délibération 101

Face à une crise du logement accentuée par la hausse continue des prix immobiliers (+4 700 €/m² en moyenne à Bordeaux en 2023) et par la progression du loyer médian (de 11,05 €/m² en 2017 à 12,90 €/m² en 2023), la Métropole renforce son action pour réguler le marché. Le développement rapide des meublés de tourisme de courte durée, principalement via les plateformes numériques, contribue en effet à la raréfaction de l'offre pour les habitants permanents et à une dévitalisation progressive du centre-ville.

Depuis 2018, la Ville de Bordeaux s'était dotée d'un règlement de changement d'usage afin de freiner cette dynamique. Il avait déjà permis le retour sur le marché résidentiel d'environ 1 200 logements. Toutefois, la pression s'est maintenue : le nombre de meublés de tourisme enregistrés est passé de 1 734 en 2019 à 3 852 en 2024 (+122 % en cinq ans), dont environ un tiers situés dans le centre historique. Dans le même temps, les annonces publiées sur les plateformes ont atteint 7 031 en 2024, contre 6 359 en 2019.

Pour répondre à cette situation, le Conseil métropolitain a adopté une modification du règlement applicable à la Ville de Bordeaux, en application de la loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils locaux de régulation des meublés de tourisme. Cette évolution comprend plusieurs volets :

- **Abaissement** à 90 jours par an du plafond de location des résidences principales en meublés de tourisme, décidé par le Conseil municipal en juillet 2025 ;
- **Création** d'un secteur de compensation renforcée dans le centre-ville, où les déséquilibres sont les plus marqués (raréfaction des logements, disparition de commerces traditionnels, nuisances pour les riverains) ;
- **Introduction** d'une nouvelle amende civile applicable aux contrevenants, visant notamment certaines conciergeries.

La délibération, votée le 26 septembre 2025, entrera en vigueur le 1^{er} avril 2026. Elle traduit la volonté de Bordeaux Métropole de préserver la vocation résidentielle des logements, essentielle à la mixité sociale et à l'équilibre du territoire, tout en répondant aux attentes croissantes des habitants confrontés aux tensions du marché immobilier.

III. L'EAU, UN BIEN COMMUN

La régie de l'eau Bordeaux Métropole, c'est du concret

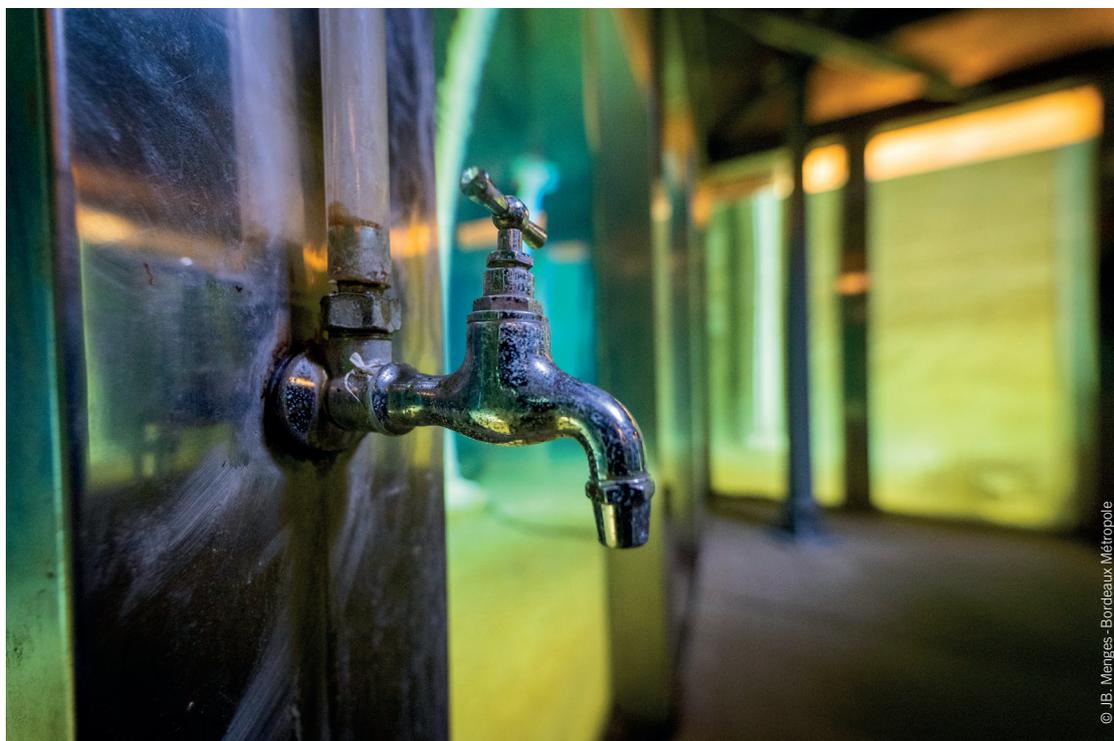
Délibération 74

Deux ans après le passage en gestion publique, l'année 2024 témoigne d'une réelle montée en puissance de l'activité de la Régie, avec le maintien d'une très bonne qualité de service à l'utilisateur, une nette amélioration de la gestion patrimoniale, du nombre de branchements renouvelés, comme des délais d'intervention pour la réparation des fuites qui se sont significativement réduits depuis la mise en œuvre du plan d'action contre les fuites en fin d'année 2023.

En parallèle, on constate toutefois un fait marquant et encourageant : la consommation globale a significativement diminué (-3,5%), atteignant 41,6 Mm³, et ce malgré une hausse continue de la population (+1,4%). Le volume consommé par habitant s'établit ainsi à 141,7 L/hab/jour, franchissant pour la première fois la cible fixée par la politique de l'eau de Bordeaux Métropole dès 2020.

Du point de vue financier en 2024, les investissements de la Régie s'élèvent à 40 M€ (+25M€), les charges d'exploitation à 69M€ (+14M€, mais intégrant par exemple 9,4M€ pour la transition du système d'information), et le chiffre d'affaires lié à la vente de l'eau à 79M€ (+2%). Sur cette seconde année d'exploitation, la Régie présente un résultat de sa section d'exploitation de 18 M€.

L'assainissement et la gestion des eaux pluviales, aujourd'hui sous gestion de la SABOM, passera également en régie à partir du 1^{er} janvier 2026.



Quelques chiffres :

Volume prélevé utile :

56,329 millions de m³ soit **-1,25 %** par rapport à 2023

308 903 usagers (par simplification, 1 compteur = 1 point de service = 1 usager)
soit **+1,2 %** par rapport à 2023

43,82 millions de m³ consommés y compris les ventes en gros
soit **-3,40 %** par rapport à 2023

Services d'eau et d'assainissement (facture de 120 m³ de 469,67 € au 1^{er} janvier 2024)

1,31 € / jour / famille

Longueur totale de réseau

3 236 km dont **36 km d'aqueducs**

Capacité de stockage

129 555 m³ répartis sur **49 ouvrages**

Assainissement collectif

16,9 km de réseaux neufs créés ou réhabilités par la Régie

10 759 points d'eau incendie publics et privés répartis sur les 28 communes de la Métropole

753 907 m³ distribués soit **+28,7 %** par rapport à 2023

12,2 km de réseau de distribution sur la presqu'île d'Ambès

Coopération internationale : améliorer l'accès à l'eau

Délibérations 143 et 144

Un appel à projets a été lancé dans le domaine de l'accès durable à l'énergie, afin de soutenir des actions de solidarité internationale portées par des acteurs associatifs de la région Nouvelle-Aquitaine. Cinq projets ont été retenus et recevront un soutien financier de Bordeaux Métropole pour un montant global de 135 300 €.

- **Asso Encore pour le projet « T4CB (Transformation des Coques de Cabosses de Cacao en Charbon et Biochar) » en Côte d'Ivoire.** L'objectif est de valoriser ce déchet agricole en une énergie propre, tout en créant des opportunités économiques pour les femmes rurales de la région de Guémon. Subvention de Bordeaux Métropole de 17 800 €.
- **FAL 33 pour le projet « Résilience communautaire face à la crise énergétique et environnementale à Guasasa » à Cuba** dont le but vise à soutenir l'action des autorités locales et décentralisées dans la mise en œuvre d'une gestion énergétique propre et durable. Subvention de Bordeaux Métropole de 10 500 €.
- **Initiative Développement pour le projet « ResiSTerre (Résilience, Société, Territoires) » au Bénin** afin de structurer une filière de production et de distribution de biocombustibles solides à base de coques de noix de palmiste, en partenariat avec le Groupement Intercommunal du Mono, afin de substituer progressivement le boisénergie par une énergie de cuisson plus durable et moins polluante. Subvention de Bordeaux Métropole de 50 000,00 €.

- **Sages Femmes Sans Frontières pour le projet « ODDACE-NJR » au Bénin** dont l'objectif est de promouvoir l'accès à une énergie propre et abordable, en réponse aux difficultés locales liées à l'instabilité du réseau électrique, à la précarité énergétique et à leurs conséquences sanitaires. Subvention de Bordeaux Métropole de 17 000 €.
- **Fonds Arménien de France pour le projet « amélioration des repas scolaires dans les écoles indépendantes de la région de Gegharkunik » en Arménie** qui vise à garantir l'autonomie énergétique des établissements scolaires et générer des économies qui seront directement réinvesties dans l'alimentation scolaire. Subvention de Bordeaux Métropole de 40 000 €.

Bordeaux Métropole va également financer deux initiatives de solidarité internationale dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement, une première au Sénégal et une seconde en Territoires Palestiniens, pour un montant total de 80 000 €.

Le projet intitulé « PAINCO : Projet d'Assainissement Intégré » est porté par la Mairie de Cenon. Au Sénégal, bien que le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain atteigne 71,7 % (2022), les inégalités d'accès demeurent fortes dans certaines zones densément peuplées, notamment dans la région de Dakar. À Ouakam, commune urbaine de plus de 120 000 habitants, les systèmes d'assainissement sont majoritairement autonomes, souvent dégradés, avec des conséquences importantes de salubrité, de santé publique et sur l'environnement. Ce projet d'une durée de 36 mois, s'inscrit dans le prolongement du partenariat de coopération décentralisée entre les villes de Cenon et de Ouakam, officialisé en 2022. Bordeaux Métropole subventionne ce projet à hauteur de 30 000 €.

Le second projet proposé est intitulé « Conduite principale d'égout de la rue de Paris » et porté par la Municipalité de Ramallah. Dans les territoires palestiniens, l'accès à l'eau potable reste un enjeu majeur. Bien que la majorité de la population soit raccordée au réseau d'eau, la distribution reste très irrégulière, ce qui affaiblit les réseaux d'assainissement et accroît les risques sanitaires pour les populations. Cette situation est particulièrement préoccupante dans les zones urbaines denses, comme le quartier de Baten Al Hawa, situé au cœur de la ville de Ramallah, où les réseaux existants sont sous tension et la gestion des eaux usées insuffisante. Pour faire face à ces enjeux, la Municipalité de Ramallah présente un projet d'une durée de 12 mois visant à compléter un tronçon manquant de la conduite principale des eaux usées domestiques. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération entre la ville de Ramallah et la Ville de Bordeaux, qui soutient des actions concrètes en faveur du développement durable et de l'amélioration des conditions de vie. Le budget total prévisionnel de ce projet s'élève à 125 750 € pour une demande de co-financement sollicitée à Bordeaux Métropole d'un montant de 50 000 € et un autofinancement de la Municipalité de Ramallah de 75 750 €.

Préserver et restaurer le bassin versant du Peugue

Délibération 159

Le bassin versant du Peugue s'étend sur 60 km². Il est composé des cours d'eau du Peugue, des Ontines et de la Devèze qui prennent leur source à Pessac et Mérignac. Ils descendent ensuite vers l'est, à travers Bordeaux. Une partie s'écoule à l'air libre sur les secteurs amont (environ 16 km), la partie aval est souterraine, canalisée et busée (environ 16 km).

Dans un contexte de changement climatique, d'érosion de la biodiversité et d'urbanisation croissante, la nécessité de préserver et de restaurer les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités est essentielle. Ainsi Bordeaux Métropole prévoit un plan de 32 actions afin d'aménager le bassin hydrographique.

Afin de réaliser ces opérations, la métropole a déposé une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Une partie des parcelles concernées par le plan de gestion sont des parcelles privées. Pour pouvoir y intervenir, Bordeaux Métropole doit déposer auprès du préfet de la Gironde un dossier de demande DIG.

Coût : 2,9M€ HT sur les 10 ans du plan pluriannuel de gestion.



IV. DES SERVICES PUBLICS DURABLES ET PERFORMANTS

Traitement des déchets ménagers et assimilés : plus d'équité avec les territoires voisins de la métropole

Délibération 54

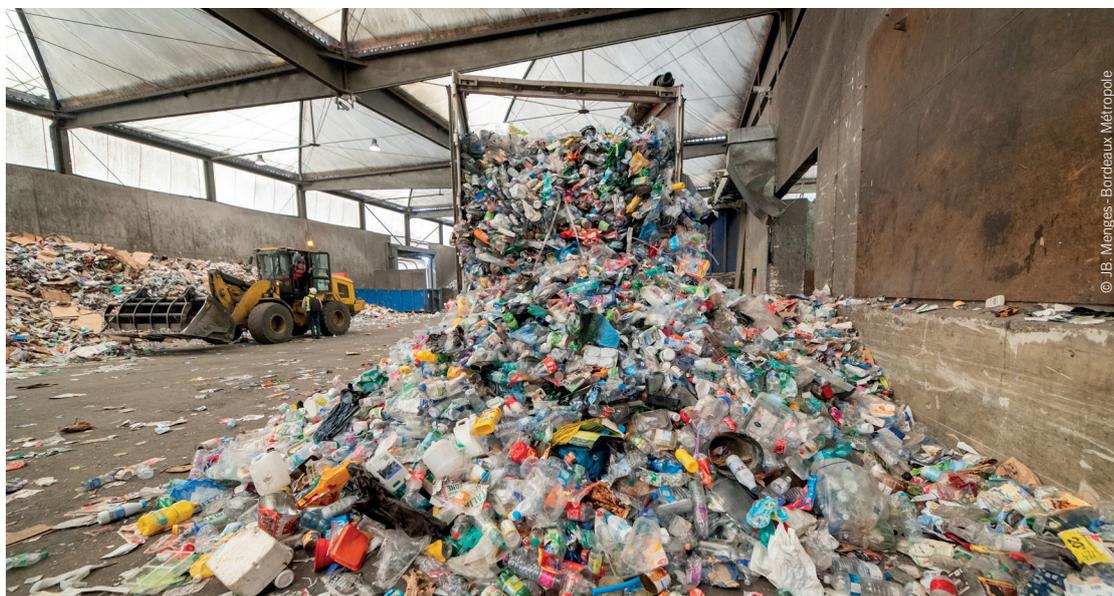
Dans le prolongement des recommandations de la Chambre régionale des comptes et des travaux engagés avec treize établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats de Gironde, Bordeaux Métropole a acté la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) avec la SPL UNITOM 33, nouvellement constituée par ses partenaires.

Ce GIP aura pour mission la gouvernance et la gestion communes des deux unités de valorisation énergétique (UVE) de Bègles et Cenon, mises à sa disposition par Bordeaux Métropole. Il assurera le traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles, des refus de tri et du tout-venant incinérable de ses membres, à un tarif unique. À titre accessoire, il exploitera également le centre de tri de Bègles, exclusivement pour le compte de la Métropole.

Le projet s'inscrit dans une démarche de solidarité territoriale et de mutualisation, après plusieurs années de déséquilibre tarifaire entre Bordeaux Métropole, qui bénéficiait de coûts réduits, et les autres collectivités, confrontées à des hausses. Il permet de répondre au double objectif d'une gouvernance partagée des équipements et d'une harmonisation des conditions de traitement, tout en maintenant la priorité donnée à la prévention et à la réduction des déchets. La création du GIP doit faire l'objet d'une décision préfectorale.

Le financement du groupement repose sur les contributions des membres, calculées selon les tonnages de déchets entrants : Bordeaux Métropole représentera 62,5% des volumes (120 500 tonnes à Bègles, 82 241 tonnes à Cenon et 39 979 tonnes au centre de tri), et la SPL UNITOM 33 37,5% (145 643 tonnes). Bordeaux Métropole mettra ses installations à disposition du GIP par un bail emphytéotique administratif, assorti d'un loyer.

La nouvelle gouvernance entrera en vigueur en janvier 2028, à l'échéance du contrat actuel avec VALBOM, mais le GIP sera opérationnel dès 2026 pour préparer les modalités futures d'exploitation, y compris la mise en concurrence des opérateurs.



Une prise en charge ciblée des déchets spécifiques

Délibérations 55, 56, 57, 58 et 60

Bordeaux Métropole poursuit la mise en œuvre de son Plan stratégique déchets adopté en 2022. La production de déchets ménagers et assimilés poursuit sa baisse sur le territoire métropolitain, avec 454 kg par habitant en 2024, contre 501 kg en 2021, soit une réduction de 47 kg en quatre ans. Les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 14 % depuis 2020, représentant près de 18 000 tonnes en moins. Dans le même temps, le taux de valorisation a progressé pour atteindre 37 %, contre 33 % en 2020.

Ces évolutions reposent sur une mobilisation accrue des habitants et sur des investissements structurants : 1 129 bornes à biodéchets sont désormais installées, le centre de tri de Bègles a été modernisé et le compostage de proximité continue de se développer dans les quartiers et les communes. À terme, 1 600 bornes à déchets alimentaires seront installées.

En parallèle, la Métropole renforce son action en intégrant de nouvelles filières de Responsabilité élargie du producteur (REP), qui permettent la prise en charge gratuite et tracée de flux spécifiques :

- les articles de bricolage et de jardin,
- les petits appareils extincteurs (PAE) confiés à l'éco-organisme ECOPAE,
- les pneumatiques usagés,
- et les articles d'outillage du peintre, pris en charge par l'éco-organisme EcoDDS, avec un soutien financier annuel d'environ 1 000 €.

Les réseaux de chaleur tissent leur toile

Délibérations 86, 87 et 89

Alimentés majoritairement par des énergies renouvelables (bois, géothermie, récupération de chaleur), les réseaux de chaleur permettent de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux systèmes individuels. Aujourd'hui sept réseaux publics et huit réseaux privés desservent le territoire.

Le contrat de concession mixte pour la distribution et la fourniture d'énergie fixe les conditions dans lesquelles la collectivité organise, sur le long terme, la gestion des réseaux et services associés. Il garantit la continuité du service public tout en intégrant les objectifs de performance énergétique et de transition bas-carbone.

Plus largement, le développement du réseau s'amplifie avec la création du futur réseau de chaleur et de froid de Bordeaux Aéroport. Attribuée à IDEX dans le cadre d'une concession de 30 ans, cette infrastructure s'appuiera sur la valorisation du puits de géothermie de la base aérienne 106 et sur une chaufferie biomasse et gaz. Elle doit assurer la fourniture de près de 60 GWh de chaleur par an pour accompagner le développement d'un secteur stratégique regroupant la BA 106, l'aéroport et l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport.

Cette stratégie se traduit aussi par des projets concrets : ainsi, le Musée des Arts Décoratifs et du Design (MADD) sera prochainement raccordé au réseau de chaleur de Mériadeck, alimenté par géothermie. Le montant global de l'opération s'élève à 571 727 € TTC, dont 451 727 € TTC financés par la Ville de Bordeaux et 113 249 € TTC correspondant aux droits de raccordement. Ce raccordement illustre la capacité de la Métropole à conjuguer performance énergétique, valorisation patrimoniale et diffusion des énergies renouvelables dans les équipements publics.

Cartographie géothermique : un outil métropolitain au service de la transition énergétique

Bordeaux Métropole s'engage dans la promotion des énergies renouvelables en facilitant l'accès à la géothermie de surface, ressource locale et durable. En partenariat avec le BRGM et avec le soutien de l'ADEME, une cartographie complète du potentiel géothermique a été élaborée sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'application géothermie permet aux habitants d'évaluer facilement l'opportunité de recourir à cette énergie. Elle s'adresse en priorité aux propriétaires disposant d'un système de chauffage centralisé et d'un terrain supérieur à 100 m², conditions nécessaires pour installer une pompe à chaleur géothermique.

En quelques clics, l'outil met à disposition :

- des données précises sur la disponibilité de la ressource géothermique à l'échelle de chaque parcelle ;
- un rappel des étapes clés pour construire son projet (études préalables, démarches administratives, choix des équipements, financement) ;
- des liens utiles vers les organismes spécialisés et les dispositifs d'accompagnement existants.

Cette application s'inscrit dans la stratégie métropolitaine de transition énergétique et de décarbonation, en encourageant le recours à une énergie renouvelable, non délocalisable et parfaitement adaptée au chauffage des logements individuels comme collectifs.

> L'application est accessible en ligne : geothermie.bordeaux-metropole.fr

Société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Énergies Rapport des administrateurs

Délibération 87

En 2023-2024, Bordeaux Métropole Énergies (BME) a réalisé un chiffre d'affaires de 1,46 milliard d'euros, en hausse de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent, mais avec un résultat net en recul de 31,4 %, à 16,9 millions d'euros. Les capitaux propres, qui ont presque doublé en six ans, atteignent désormais 189,2 millions d'euros, traduisant le renforcement de la solidité financière du groupe pour soutenir ses investissements.

La structure financière reste équilibrée. Le groupe a décidé d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves, privilégiant une stratégie de consolidation plutôt que de distribution : le taux de distribution est ainsi ramené à 22 %, après 26 % en 2022-2023 et 57 % en 2021-2022.

Ces résultats demeurent portés par les activités historiques de fourniture et de distribution de gaz, qui assurent la stabilité financière. Ils permettent d'accompagner la montée en puissance de nouvelles filières encore déficitaires — photovoltaïque, biométhane, réseaux de chaleur et rénovation énergétique — dont le développement doit, à moyen terme, contribuer à la diversification du mix énergétique et à la trajectoire de décarbonation du territoire.

Point d'étape du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Délibération n°90

Adopté en 2022, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) fixe à Bordeaux Métropole une feuille de route ambitieuse pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et devenir un territoire à énergie positive. Trois ans après sa mise en œuvre, le bilan réglementaire à mi-parcours témoigne d'une dynamique engagée, avec un haut niveau de mise en œuvre des actions prévues et des premiers résultats mesurables.

À ce stade, 93% des 55 actions inscrites dans le plan sont engagées, qu'il s'agisse du programme de rénovation énergétique des logements (21,4 M€ mobilisés sur la période 2021-2024), de la stratégie « Métropole rafraîchissante », du plan de résilience ou encore de la labellisation de Bordeaux parmi les « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'Europe » à l'horizon 2030.

Les indicateurs de suivi confirment les avancées obtenues sur plusieurs champs :

- **Empreinte carbone** : -5 % entre 2019 et 2023 (y compris émissions induites), dont -9 % pour les émissions directes.
- **Consommation énergétique** : -7 % sur la même période.
- **Part des énergies renouvelables (EnR)** : 31 % en 2024, contre 27 % en 2019 (objectif fixé à 35 % pour 2028).
- **Mobilités durables** : +32 % de fréquentation des transports en commun depuis 2021 et +29 % de trafic cycliste.
- **Déchets ménagers** : -12 % par habitant entre 2021 et 2024.
- **Adaptation climatique** : 51 % des habitants ont désormais accès à un îlot de fraîcheur à moins de 5 minutes à pied.

Le pilotage du PCAET repose sur un dispositif renforcé d'évaluation et de transparence : 168 indicateurs sont suivis par les directions opérationnelles et 26 indicateurs clés sont regroupés dans un baromètre annuel de la transition écologique, mis à jour et mis à disposition du public. Si la trajectoire est globalement conforme aux objectifs 2028 et 2050, plusieurs points d'attention sont soulignés pour la suite : l'accélération de la rénovation énergétique des logements, le développement de l'autoconsommation et de la production locale d'énergies renouvelables, une gouvernance renforcée associant l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi qu'une articulation plus étroite entre transition écologique, justice sociale et santé publique.



Fonds de concours pour le rafraîchissement urbain ponctuel

Délibération n°4

Bordeaux Métropole a créé en 2024 un fonds de concours pour aider les communes à installer des solutions de rafraîchissement dites « ponctuelles » ou « artificielles », dans le cadre du programme Métropole rafraîchissante.

En 2025, six communes en bénéficient : Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Le Bouscat, Lormont, Gradignan et Bordeaux. Les projets retenus concernent l'installation de voiles d'ombrage, de pergolas adaptées aux ERP et de revêtements de toiture réfléchissants (« cool roofs »).

Le coût total atteint 284 077 € HT, financé à 50 % par la Métropole, soit 142 038,5 €. Ces aménagements visent à offrir aux habitants des espaces plus frais dans des lieux du quotidien : écoles, crèches, équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Réhabilitation et extension du Pôle des Arts Martiaux Métropolitain (PAMM) de Lormont : exploitation de l'installation photovoltaïque

Délibération n°111

Le Pôle des Arts Martiaux Métropolitain (PAMM), situé à Lormont, constitue un équipement unique en Nouvelle-Aquitaine, pensé comme un site de référence pour les disciplines martiales. Sa réhabilitation et son extension traduisent la volonté de doter la métropole d'un lieu structurant, à la fois pour les pratiques de haut niveau et pour les disciplines amateurs, dans des conditions adaptées et modernes.

Transféré à Bordeaux Métropole en 2017, le PAMM accueille clubs, compétitions et formations dans un cadre désormais repensé pour répondre aux enjeux de confort, d'accessibilité et de performance énergétique. L'opération de transformation a intégré notamment la pose de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 42 kWc, conçus pour produire environ 46,2 MWh par an, dont 13,9 MWh autoconsommés et 32,3 MWh revendus.

La présente délibération ajuste les modalités de gestion : conformément au Code de l'énergie, seule la Ville de Lormont, titulaire du contrat d'électricité, peut déposer la demande de raccordement. Elle assure désormais la maintenance de la centrale (environ 1 000 € par an) et perçoit l'intégralité des recettes liées, soit 2 079 € pour l'autoconsommation et 2 361 € pour la revente du surplus. Bordeaux Métropole n'assume plus de dépenses ni ne perçoit de recettes sur cette activité. Un bilan annuel sera transmis par la Ville.

Le PAMM sera officiellement inauguré le 11 octobre 2025, marquant l'achèvement d'un projet qui associe développement sportif, valorisation du patrimoine métropolitain et engagement en faveur de la transition énergétique.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

